

PPCR : on ne lâche rien !

A la demande de la CFDT, l'entreprise a engagé une première phase de mise en œuvre de la réforme PPCR en 2017. Pour la phase 2, la CFDT continue d'être force de proposition pour améliorer les carrières des fonctionnaires d'Orange.

Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR)

C'est un accord « fonction publique » ambitieux qui doit permettre d'adapter la fonction publique à la modernité de nos environnements (*ère de la digitalisation, nouveau parcours professionnels, métiers à forte valeur ajoutée*). Il comprend, entre autres, une revalorisation des carrières.

Une première étape, réalisée en 2017 ([notre tract de septembre 2017](#)) et consistant en un transfert de l'indemnitaire vers l'indiciaire, permet d'améliorer la pension de retraite des fonctionnaires.

Orange entame actuellement la phase 2 du PPCR qui devait comprendre un réaménagement des grilles indiciaires.

Où en sommes-nous ?

Il n'y a malheureusement pas de négociation prévue sur ce sujet, mais les Organisations Syndicales sont consultées dans le cadre d'une concertation.

La direction propose, pour sa part, un réaménagement à minima, **qui ne satisfait pas la CFDT**.

C'est pourquoi, les équipes CFDT ont travaillé sur un projet d'ampleur qui est destiné à améliorer significativement les carrières des fonctionnaires de l'entreprise (*voir au verso de ce tract*).

Un peu d'histoire

Depuis la réforme des grades et des grilles indiciaires des fonctionnaires France Télécom induite par la reclassification de 1993, aucune réforme (*sauf catégories B en 2011 et C en 2014*) n'a été effectuée, contrairement à la fonction publique, où certaines améliorations ont été apportées au fil du temps.

Il en résulte un décalage des grilles d'Orange par rapport à celles équivalentes dans la fonction publique.

En outre, les avancements anticipés d'échelons ont été supprimés dans notre entreprise en 1993 si bien que les carrières s'effectuent sur des durées beaucoup plus longues que celle de la fonction publique !

Cette réforme dite « PPCR » consiste entre autres à transposer les grilles indiciaires actuelles sur de nouvelles grilles revalorisées.

La CFDT continue de se battre pour obtenir une mise en œuvre rapide de la phase 2 du PPCR pour améliorer les carrières des cadres comme des non cadres fonctionnaires d'Orange SA. Tel est le sens du courrier de la CFDT au PDG Stéphane RICHARD



Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur [Intr@noo](#) / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>

<https://www.facebook.com/cfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_Orange





Les propositions CFDT

Notre réflexion **CFDT** a été guidée par les principes suivants ([courrier adressé au PDG](#)):

- ↪ Des grilles indiciaires de même durée ou plus courtes chez Orange que celles de la fonction publique, chaque fois que possible,
- ↪ Pas d'échelon de 4 ans lorsqu'il n'y en a pas dans la grille correspondante de la fonction publique,
- ↪ Aucun échelon sommital inférieur à ceux de la fonction publique,
- ↪ L'alignement des grades Orange sur ceux de la fonction publique.

Ces principes nous ont amenés à proposer à la Direction une fusion des grades 2.1-2.2, 3.2-3.3, et 4.1-4.2, et la refonte de la grille 2.3.

La fusion des grades présente l'avantage, en outre de :

- Simplifier la gestion RH (*moins d'actes administratifs liés aux promotions, moins de jurys à organiser, etc ...*)
- Se rapprocher des "bandes" CCNT : C, D, DBIS, E, et donc de gommer les différences de gestion entre les salariés fonctionnaires et les salariés de droit privé
- Etre dans la concordance des grades fonction publique : un seul grade dans la fonction publique, 2 chez Orange.
 - Le 3.2 / 3.3 est équivalent au grade d'attaché et le 4.1 / 4.2 au grade d'attaché principal.
- Proposer des carrières plus fluides : plus de blocages "intra-bande" (*entre 2.1 et 2.2, entre 3.2 et 3.3, et entre 4.1 et 4.2*).
- Faire disparaître une injustice, les 2.1 et 2.2, 3.2 et 3.3, 4.1 et 4.2 ayant souvent les mêmes missions au sein des services.

	CCNT	Grade Fonction publique	Orange
Durée	C	1 ^{er} et 2 ^{me} Grade catégorie B 30 ans + 30 ans	II.1 et II.2 35 ans + 28 ans
Durée	DBIS	Attaché 26 ans	III.2 et III.3 28 ans + 23 ans
Durée	E	Attaché Principal 18 ans	IV.1 et IV.2 20 ans + 22 ans

Faire respecter l'intégralité des engagements du PPCR était le sens de notre demande par courrier envoyé au PDG Stephane RICHARD.

La CFDT s'est engagée et ne lâche rien pour l'application des dispositions de la réforme PPCR de la fonction publique à tous les fonctionnaires d'Orange SA !

